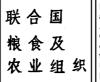
Octobre 2006





Food and Agriculture Organization of the United Nations

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

CONSEIL

Cent trente et unième session

Rome, 20 - 25 novembre 2006

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM

- 1. En application de la Résolution 6/99 adoptée par la Conférence de la FAO à sa trentième session le 13 novembre 1999, le Conseil est appelé à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans.
- 2. Aux fins de cette élection, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E), qui figurent sur le site web de la FAO: http://www.fao.org/unfao/bodies/council/cl131/Index_fr.htm.
- 3. Le Conseil sera donc appelé à élire six membres, pour un mandat expirant le 31 décembre 2009, pour remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2006, à savoir l'Angola (A); le Bangladesh (B); la République arabe syrienne (B); le Guatemala (C); les Pays-Bas (D); et les États-Unis d'Amérique (D).
- 4. Les membres sortants sont rééligibles.
- 5. On trouvera à l'<u>Annexe A</u> un formulaire de présentation de candidature, qui doit être renvoyé au Secrétaire général du Conseil au plus tard le <u>mercredi 22 novembre 2006</u>, à <u>12 heures</u>. L'élection des six membres susmentionnés se déroulera lors de la cent trente et unième session du Conseil de la FAO.

2 CL 131/4

Mandat expirant le	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2006	Angola (A) Bangladesh (B) Guatemala (C) Pays-Bas (D) République arabe syrienne (B) États-Unis d'Amérique (D)	France (D) Inde (B) Danemark (D) Pakistan (B) Fédération de Russie (E) Sénégal (A)
31 décembre 2007	Canada (D) Congo (A) Allemagne (D) Haïti (C) Niger (A) Koweït (B)	Australie (D) Chine (B) Cuba (C) Éthiopie (A) Norvège (D) Tunisie (A)
31 décembre 2008	Autriche (D) Colombie (C) Slovénie (E) Algérie (A) Suisse (D) République-Unie de Tanzanie (A) ¹	Indonésie (B) Japon (D) Mexique(C) Ukraine (E) Royaume-Uni (D) Zimbabwe (A)
31 décembre 2009		Cap-Vert (A) Inde (B) Iran (B) Nouvelle-Zélande (D) Fédération de Russie (E) Suède (D)

¹ Ce siège est affecté par roulement aux États des listes A (2000-2002), B (2003-2005), A (2006-2008) et C (2009-2011).

CL 131/4

ANNEXE A

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM

À présenter avant le mercredi 22 novembre 2006 à 12 heures

Au:	Secrétaire général du Conseil Bureau B-202	Date:
	Le délégué de (État Membre de la F	FAO)
	(Signature)	
	propose la candidature de	sur la liste ¹
	pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour u 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009.	ın mandat allant du
	Le délégué de (État Membre de la F	FAO)
	(signature)	
	accepte cette candidature.	

 $^{^1}$ A, B, C ou D selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2007-2009 sont les suivants: 1 de la liste A, 2 de la liste B, 1 de la liste C et 2 de la liste D.